Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260526-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 13 mai 2026

Séance Publique du
Mardi 19 mai 2026

DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES – ANNEE 2026

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Jack MAIGNAN, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Liziane LASCOMBES à Armelle GEGOUSSE, Aymeric VAZ PIRES à Annie BRUNET, Corinne GOADEC à Olivier MAZÉAS.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260526-DE

n°26

DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES – ANNEE 2026

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER LE PRIOL

Dans le cadre de sa politique jeunesse, et ce depuis de nombreuses années, la municipalité soutient régulièrement via un accompagnement logistique, humain et financier des projets portés par de jeunes ploemeurois.

Les objectifs de ce dispositif sont de plusieurs ordres :

- Donner la parole aux jeunes,
- Prendre en compte leurs initiatives,
- Leur permettre d'exprimer sous quelque forme que ce soit leur créativité et soutenir leur désir d'agir,
- Favoriser leur implication dans la vie de la cité.

Le versement de l'aide financière est soumis au dépôt d'un dossier de candidature et au respect de plusieurs critères :

- Avoir entre 11 et 30 ans,
- Être ploemeurois,
- Proposer des projets relevant d'une finalité sociale, culturelle, sportive ou solidaire, collective ou individuelle,
- Le porteur de projet s'engage à effectuer un retour (exposition photo, blog, conférence…) auprès de la collectivité (structures enfance/jeunesse municipales) et/ou de la population.

Lorsque le dossier est complet et conforme aux critères d'éligibilité, le(s) porteur(s) de projet sont invités à le(s) soutenir devant une commission composée d'élu(s) et service(s) en lien avec la jeunesse, voire de tiers experts en fonction du projet : à l'issue de cet entretien, la commission arrête la nature et le montant de l'aide.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 1 « Cohésion sociale et vie locale » en date du 4 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➢ **VALIDE** la reconduction du dispositif d'aide aux projets de jeunes pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Claude ORVOINE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355